

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 022/2026

Portant nomination des président(e)s des bureaux de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Le maire de la commune de Crégy les Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-29,

VU le Code Electoral et notamment son article R.43,

CONSIDERANT la nécessité de désigner les président(e)s des bureaux de vote dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La liste nominative des président(e)s des bureaux de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 est établie de la manière suivante :

N° du bureau	Nom et Prénom	Qualité
1 - Mairie – 28 rue Jean Jaurès	CHOMONT Gérard	Maire
2 – Ecole du Blamont – 60 rue Henri Barbusse	DESMET Stéphane	6 ^{ème} Adjoint au Maire
3 – Ecole Jean Rostand Place Jean Rostand	BORDINAT Joëlle	1 ^{ère} Adjointe au Maire

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

ARTICLE 3 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-Préfet de Meaux et notifié aux intéressé(e)s.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun - 43 rue du Général de Gaulle - 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Crégy les Meaux, le 3 mars 2026.


Le Maire,
Gérard CHOMONT.

date de notification	04/03/2026
date d'affichage	04/03/2026
date de transmission à la Sous-préfecture	